



TP Demande de devis

« BDI22002-10120_Marché de fourniture relatif à l'acquisition des vélos pour les facilitateurs formés dans le cadre de l'exécution des projets PACECOR et NATURAFRICA, et pour les porteurs de micro-projets d'entrepreneuriat agricole du Projet SysAD »

Table des matières

1	Objet de la demande	3
2	Informations générales	3
3	Dispositions contractuelles générales	4
3.1	Généralités	4
3.2	Conformité de l'exécution	4
3.3	Amende pour retard	4
3.4	Réception	4
3.5	Facturation et paiement	4
3.6	Exonération de TVA	5
3.7	Assurances	5
3.8	Droits de propriété intellectuelle	5
3.9	Obligation de confidentialité	5
3.10	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	6
4	Annexes	7
4.1	Annexe 1 :  Termes de références	7
4.2	Annexe 2 : Fiche d'identification	11
4.3	Annexe 3 :  Formulaire d'offre – prix	15
4.4	Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	16
4.5	 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires	19

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Fourniture des vélos pour les facilitateurs formés dans le cadre de l'exécution des projets PACECOR et NATURAFRICA, et pour les porteurs de micro-projets d'entrepreneuriat agricole du Projet SysAD	
REFERENCE ENABEL	BDI22002-10120

2 Informations générales

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL		
DURANT LA PROCÉDURE	Languide TUYISENGE	
PENDANT L'EXÉCUTION :	Désire NSABIMANA	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	19/10/2026 à 10h00 au plus tard
	LIEU :	L'offre originale, signée, datée et sous plis fermé est à déposer à la réception des Bureaux des projets Enabel situés au 3 Avenue des orangers, ROHERO I, Bujumbura avec Mention « Offre pour le marché BDI22002-10120_ Fourniture des vélos pour les facilitateurs formés dans le cadre de l'exécution des projets PACECOR et NATURAFRICA, et pour les porteurs de micro-projets d'entrepreneuriat agricole du Projet SysAD »
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :		90 jours
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES		
DÉLAI DE LIVRAISON :		Le délai de livraison est de 30 jours calendrier à compter de la réception du Bon de commande
LIEU DE LIVRAISON :		Bujumbura, Base logistique d'Enabel sis au Quartier Kinindo, Rue KABARORE
LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :		OUI
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :		OUI

3 Dispositions contractuelles générales

3.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services/fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

3.2 Conformité de l'exécution

Les services/fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

3.3 Amende pour retard

Tout dépassement du délai d'exécution/de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application des amendes pour retard qui sont calculées à raison de 0,1 pour cent par jour de retard, le maximum étant fixé à sept et demi pour cent (7,5), de la valeur des fournitures dont la livraison a été effectuée avec un même retard. (Art.123. &1er de l'AR du 13 janvier 2013)

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations/livrer les biens par un autre prestataire/fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire/fournisseur défaillant.

3.4 Réception

Fournitures :

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture.

Services :

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

3.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande/lettre de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande/lettre de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des services/biens.

3.6 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services/fournitures sont demandées, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services/fournitures.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge sur les fournitures, le lieu de livraison est déterminatif.

3.7 Assurances

Le prestataire de services/fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services/fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

3.8 Droits de propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le prestataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

3.9 Obligation de confidentialité

Le prestataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, TP Demande de devis

prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

3.10 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Termes de références

4.1.1 Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Conservation des Écosystèmes du bassin hydrographique de la Rusizi au Burundi «TUBUNGABUNGE ISI» PACECOR en sigle, dans sa composante 2 « Restauration et protection des terres et des ressources en eau » et du projet NATURAFRICA, Enabel entend encourager la mise en place d'une agriculture familiale durable avec un accent important sur les pratiques agroécologiques et les mécanismes de restauration et de gestion intégrée des terres et des ressources en eau avec comme porte d'entrée les Champs Ecoles Paysans Intégrés. A ce titre, en guise de mise en œuvre de ces deux projets, il a été installé pour la saison 2026A, 43 CEPI dans le Moyen Bassin Versant de Nyamagana (ex-Communes de Mugina et Rugombo) et 22 CEPI dans le haut bassin versant de Mpanda (ex-Commune de Musigati, Commune actuelle Bubanza)

Pour y parvenir un processus de choix des facilitateurs, et de formation de ceux-ci a été réalisé et la prestation de formation a été conduite par un master Trainer International. Au total, 36 facilitateurs (26 facilitateurs dans le cadre du PACECOR et 10 dans le cadre de NATURAFRICA) ont été formés et ont mis en place des groupements dans leurs milieux de provenance.

La formation de ces facilitateurs est en phase finale ; ils recevront des attestations de participation. Après la deuxième saison agricole d'adoption, ces facilitateurs seront évalués selon les critères qui sont liés à leur mission. Les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui auront une note au moins égale à 60% recevront un vélo. Ceux qui seront notés à moins de 55% seront réévalués après la saison suivante. C'est dans ce contexte que les présents TDR sont élaborés en vue d'organiser l'acquisition des 36 vélos qui sont destinés aux facilitateurs positivement évalués.

Dans le cadre du projet Systèmes Alimentaires Durables - SysAD, un besoin de 30 vélos a été identifié pour appuyer les micro-projets d'entrepreneuriat agricole. Ces vélos seront accordés aux porteurs des micro-projets d'entrepreneuriat agricole afin de faciliter le transport des matières premières et appuyer la commercialisation, avec pour cible principale les centres de santé communautaires.

4.1.2 Objectifs

Principalement, l'objectif est d'une part de motiver les facilitateurs CEPI dans le cadre du PACECOR et de NaturAfrica afin de booster la productivité, stimuler l'innovation technique, et renforcer la durabilité des exploitations, et d'autre part de soutenir les porteurs des micro-projets d'entrepreneuriat agricole dans le cadre du Projet SysAD.

4.1.3 Résultats

Résultats attendus :

- ❖ Les 66 vélos répondants aux spécifications techniques sont livrés et réceptionnés par Enabel dans les délais prévus

- ❖ Parmi les 66 vélos, 36 seront remis publiquement aux facilitateurs ayant été évalués et ayant obtenu au minimum de 60 % et
- ❖ 30 vélos seront remis publiquement aux porteurs des micro-projets d'entrepreneuriat agricole sélectionnés.

4.1.4 Livrables attendus

Livrables sont :

- ❖ Le Procès-verbal de réception
- ❖ Les vélos acquis et disponibles
- ❖ Rapport de remise des vélos aux facilitateurs primés et aux porteurs des micro-projets sélectionnés.

4.1.5 Spécifications techniques des vélos et quantités à fournir

Le présent marché porte sur l'acquisition de 66 vélos dont les spécifications techniques sont décrites dans le tableau suivants :

Type de vélo	<i>Vélo simple sans dérailleur de type Ambica Robuste (adapté aux collines du Burundi)</i>
Châssis	<i>22 pouces - avec tube supérieur doublé de type Ambica</i>
Guidon	<i>Fabriqu�� par l'usine qui a fabriqu�� le ch��ssis</i>
Pneus	54-571 (26x2.0x1.3/4)
Selle	<i>PVC 5 ressorts</i> <i>2 ressorts �� 10 spires</i> <i>3 ressorts �� 3 spires</i> 
Garde boue	<i>Avant et arri��re (en m��tal)</i>
Protection de la cha��ne	<i>Inclus (en m��tal)</i> 
Pose pied	<i>Inclus (en m��tal)</i>

Porte bagage	<i>Inclus et de fabrication locale</i>  <i>(fer à béton de diamètre 6 mm, 8 mm et 12mm)</i> <i>fer plat d'épaisseur 2.5mm et 3 de large)</i>  <i>cm</i>
Miroir	<i>Inclus (solide)</i>
Trousse à outil	<i>Inclus (01 clé plate, 01 rustine, 01 tube de colle, 1 chambre à air)</i>
Pompe	<i>Inclus, avec manivelle à deux bras</i>
Délai de livraison	<i>N'excédant pas 30 jours calendaires</i>
Service après-vente / disponibilité pièces	<i>Disponibilité des pièces de rechange assuré par le soumissionnaire</i>

4.1.6 Délai et lieux de livraison

Le délai de livraison est de 30 jours calendaire à compter de la réception du Bon de commande. Ce délai est ramené au nombre de jours prévus dans l'offre du Fournisseur, pour autant que celui-ci soit inférieur au nombre de jours correspondant au délai maximum.

Le lieu de livraison est la base logistique d'Enabel sise à Kinindo au Quartier Zeimet, Rue de Kabarore. L'offre inclut les frais de transport et de déchargement aux lieux de réception ou tout autre frais en lien avec la livraison. La réception de ces vélos impliquera automatiquement un transfert de propriété formel sur base du procès-verbal de réception, pas de réception définitive.

4.1.7 Evaluation des offres

a) Critères de sélection

- ✓ Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins 2 marchés similaires durant les 5 années antérieures (2021 à 2025). Au terme de ce marché, le marché est dit similaire s'il consiste ou contient la livraison de vélos (Vélos seulement ou vélos combinés à d'autres produits et donc 50 % du budget dudit marché sont alloués aux vélos.
- ✓ Le soumissionnaire doit prouver un chiffre d'affaires d'au moins 35 000 euros ou son équivalent en BIF par une déclaration à l'OBR du chiffre d'affaires d'une des 3 dernières années auprès des institutions compétentes.
- ✓ Le soumissionnaire doit déposer avec son offre un échantillon de vélo répondant à la description technique du vélo selon les critères repris ci-dessus pour vérification de la conformité et validation de la commission d'analyse. Le vélo jugé conforme sera gardé et servira de référence pour la réception. Les échantillons non conformes seront restitués après analyse.

b) Critères d'attribution

Le critère d'attribution pour le présent marché est à 100% prix.

L'offre financière économiquement avantageuse se verra attribué une note de 100%.

Les autres notes seront calculées suivant la formule suivante :

Note de X = $100 \times \frac{\text{l'offre moins disante}}{\text{offre de X}}$

L'offre financière doit être libellée en Euros conformément au bordereau des prix en annexe au présent document du marché.

4.1.8 Modalité de paiement

Le paiement sera réalisé au plus tard dans 30 jours calendaires suivant la réception d'une facture conforme, laquelle doit être soumise avec le bon de commande original avec référence, date, description, quantité, prix, TVA, le RIB ainsi que le procès-verbal de réception. Dans le cadre de cette acquisition, le paiement sera effectué en un seul versement bancaire.

4.2 Annexe 2 : formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire



Fiche d'identification personne physique

Cette fiche doit être complétée, signée et être accompagnée d'une photocopie lisible du document d'identité

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

I. DONNEES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
PRENOM(S) <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
DATE DE NAISSANCE <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
LIEU DE NAISSANCE <i>(ville, village)</i>	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITE <i>(carte d'identité, passeport, permis de conduire, autre)</i>	
PAYS EMETTEUR	
NUMERO DU DOCUMENT D'IDENTITE	
ADRESSE (permanente) <i>Rue+ boîte postale Code postal</i> <i>Ville, Région/Province Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	
II. DONNEES COMMERCIALES	

VEUILLEZ PRECISER VOTRE STATUT :	☐ Indépendant dûment enregistré ☐ Indépendant non enregistré (sans formalisation officielle) ☐ Autre (préciser) :
NUMERO D'ENREGISTREMENT (si applicable)	

NUMERO DE TVA (si applicable)	
LIEU D'ENREGISTREMENT (si applicable)	
PAYS	

DATE (JJ/MM/AAAA)	SIGNATURE
----------------------	-----------



Fiche d'identification personne morale

Il est obligatoire de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (Statuts, registre(s) de commerce, NIF)

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
NOM COMMERCIAL <i>(si différent du nom officiel)</i>	
ABREVIATION <i>(si applicable)</i>	
FORME JURIDIQUE	
TYPE D'ORGANISATION <i>(biffer la mention inutile)</i>	- A BUT DE LUCRE - SANS BUT DE LUCRE - ONG
NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL	
NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE <i>(si applicable)</i>	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT <i>Ville</i> <i>Pays</i>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
NUMERO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL <i>Rue+ boîte postale</i> <i>Code postal</i>	

<i>Ville, Région/Province</i> <i>Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	

DATE <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE
-----------------------------	---------------------------------------

4.3 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché BDI22002-10120-**Fourniture des vélos pour les facilitateurs formés dans le cadre de l'exécution des projets PACECOR et NATURAFRICA, et pour les porteurs de micro-projets d'entrepreneuriat agricole du Projet SysAD**, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX ¹				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en euros hors TVA	Prix total en euros hors TVA
Vélo monté	Pce	66		
Montant total TVA non inclu				
Montant total en lettres : 				

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

¹ Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix : Les honoraires et les per diem, les frais de logement, les frais de transport < internationaux, les frais d'assurance, les frais de sécurité, les frais de visas, les frais de communication, les frais administratifs et de secrétariat, les frais d'impression, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, < les frais relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

4.4 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, [je/nous]--, [NOM(s) et PRENOM(s)], agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal(e)/ légaux de [nom du soumissionnaire /bénéficiaire/partenaire/cocontractant], ci-après dénommé la “contrepartie”, déclare que/ déclarons que *:

**Veuillez cocher les cases correspondantes pour confirmer chaque situation*

la contrepartie ou l'un de ses dirigeants n'a fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :

- a. -participation à une organisation criminelle ;
- b. corruption;
- c. fraude;
- d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
- f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
- g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- h. la création de sociétés offshore.

la contrepartie satisfait à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes et de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf si elle peut démontrer qu'elle détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou plusieurs créances certaines, exigibles et libres de tout engagement envers des tiers, pour un montant au moins égal à celui pour lequel elle est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

la contrepartie n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;

la contrepartie n'a commis aucune faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité. Sont notamment considérées comme une faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;

- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

En matière de conflit d'intérêts :

Veuillez cocher la situation applicable

la contrepartie ou un de ses dirigeants ne se trouve dans aucune situation actuelle ou potentielle de conflit d'intérêts et n'entretient de relation d'affaires ou familiale, réelle ou potentielle, et ne paraît pas raisonnablement comme telle, avec un membre du conseil d'administration d'Enabel ou d'un membre de son personnel, ou toute autre personne qui a été ou pourrait raisonnablement être directement ou indirectement impliquée dans (i) la préparation du dossier d'appel d'offres, d'appel à proposition ou de tout autre contrat, (ii) la procédure de sélection, ou (iii) l'exécution du marché, du subside ou du contrat.

ou

la contrepartie informe Enabel de tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement perçus, susceptible d'affecter, ou pouvant raisonnablement être perçu comme susceptible d'affecter, l'impartialité dans le cadre de la procédure de passation de marché, d'octroi d'un subside ou de tout autre contrat, y compris la procédure de sélection et l'exécution de ceux-ci..

Une description détaillée de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perçu, incluant leur nature et les personnes impliquées, sera annexée à la présente déclaration.

la contrepartie ne s'est rendue coupable d'aucune défaillance importante ou persistante constatée lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

la contrepartie atteste qu'aucune mesure restrictive n'a été prise à l'encontre de la contrepartie dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

la contrepartie ne figure pas sur une liste de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique

à des sanctions financières [ajouter des listes en fonction d'exigences additionnelles de bailleurs]

[Je m'engage/ Nous nous engageons] à communiquer sans délai à Enabel tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la Belgique et la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Fait à [indiquer le lieu], le [DATE]

Nom(s) du (des) soussigné(s) et signature(s)

4.5 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires (min. 2) exécutés au cours des 6 dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Pour chacun des projets énumérés, le soumissionnaire doit fournir dans son offre les certificats /Attestation de bonne exécution (sans réserve majeure) et / ou toute pièce justificative (PV de réception, bordereau de livraison...) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.

Description des principaux marchés similaires	Montant total	Dates de réalisation 6 années)	Nom du client